

Berne, le 29 novembre 2021

## **Session d'hiver 2021 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil des Etats,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle du travail social et elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'hiver et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **[20.063](#) - Loi sur les étrangers et l'intégration. Modification**

*Traitée le mercredi 8 décembre 2021*

*Recommandation : adopter les propositions de minorité CIP-N*

Avec ce projet du Conseil fédéral, les obstacles à l'intégration des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail devraient être réduits (changement de canton facilité) et les voyages à l'étranger des requérant·e·s d'asile, personnes admises à titre provisoire et personnes vulnérables devraient être limités et réglementés par la loi.

Pour AvenirSocial, les aspects négatifs dominent dans ce projet qui viole plusieurs droits fondamentaux, comme le droit à une vie familiale ou à la liberté de mouvement.

Dans la mesure où les propositions de minorité de la CIP-N sont contenues dans la version finale du Conseil national, nous vous recommandons donc de les adopter.

Vous pouvez consulter [ici](#) la réponse à la procédure de consultation d'AvenirSocial publiée en novembre 2019.

### **[21.3111](#) - « Acquisition de la nationalité pour ceux qui sont nés en Suisse (droit du sol) » et [21.3112](#) « Faciliter la naturalisation des étrangères et étrangers de la deuxième génération »**

*Traités le mardi 14 décembre 2021*

*Recommandation : accepter*

AvenirSocial est d'avis que, là où se situe le centre de nos intérêts, là où nous vivons, où nous nous formons et travaillons, nous devrions également pouvoir participer aux décisions qui concernent des éléments essentiels de notre quotidien. Nous soutenons donc ces deux motions qui demandent que toute personne née en Suisse et ayant grandi dans notre pays obtienne un

accès simplifié aux droits civiques et soit considérée en tant que membre à part entière de la société suisse.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale